



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Le client déclare que son véhicule est assuré contre tous les risques, vol, incendie, tempête, dommages et prêt, et, à ce titre, renonce à tous recours contre PROXI-PARK.
2. PROXI-PARK ne pourra être responsable de toute panne ou tout dysfonctionnement du véhicule du client ainsi que de son entretien.
3. PROXI-PARK décline toute responsabilité pour les dommages subis par le véhicule durant son stationnement.
4. L'accompagnement vers l'Aéroport de Nantes ainsi que son retour se fera par PROXI-PARK avec la navette gratuite Aller et Retour pour 2 personnes.
5. PROXI-PARK s'engage à n'utiliser le véhicule du client que pour des déplacements à l'intérieur de son parking.
6. PROXI-PARK se réserve le droit de ne prendre que le chauffeur des véhicules pour le retour pour des raisons de surcharge des navettes pour vous éviter de désagrément de l'attente de votre retour.
7. Dans le cas d'un retour en retard de plus d'une heure, le transfert aéroport/parking ne sera assuré que suivant les disponibilités du planning de PROXI-PARK et de ses employés.
8. Le client devra attendre la prochaine navette si celui-ci n'a pas prévenu de son retard le jour du départ et si le premier appel n'a pas été effectué lors du retour.
9. Un délai d'attente d'environ 10 min est à prévoir.
10. Une majoration de 2€ par personne à partir de la troisième personne sera appliquée pour les clients.
11. Le client devra s'acquitter de 5€ par jour supplémentaire non prévu à son retour.
12. Le client peut choisir avant le départ d'établir un état des lieux de son véhicule avec PROXI-PARK. Celui-ci est facturé 10€. Dans le cas contraire, PROXI-PARK décline toute responsabilité en cas de dommages subis par le véhicule durant son stationnement.

**Proxi-Park**  
8 route de Gauchoux  
44860 St. AIGNAN  
07 63 55 89 26  
Siret 837 852 002 00015  
FR 21437082602